

Le 03 OCT. 2022

Bureau du courrier

Délibération 8/2022**Comité Syndical Lozère Numérique**

Le 15/09/2022 à 10h00 s'est tenue s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 30/08/2022.

Membres en exercice : 152 soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 36 soit 239 voix

Absent(e)s : 116

Pouvoirs : 9 pouvoirs soit 9 voix

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurés,
3. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
4. Madame Sylvie TRAUCHESSEC représentante suppléante de la commune du Brenoux,
5. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
6. Monsieur Pierres BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
7. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
8. Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
9. Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
10. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
11. Monsieur Jean-Marie BOISSET représentant suppléant de la commune de Mont Lozère et Goulet,
12. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune de Monrodat,
13. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
14. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
15. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
16. Madame Colette ROUQUET représentante titulaire de la commune du Malzieu-Forain,
17. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
18. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
19. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur Jean-Claude HERTZOG représentant titulaire de la commune de Saint Chély d'Apcher,
22. Monsieur Jean-Paul ELZIERES représentant titulaire de la commune de Saint Étienne Vallée Française,
23. Monsieur Christian VIGIER représentant titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
24. Monsieur Philippe SASTRE représentant titulaire de la commune de Saint Hilaire de Lavit,
25. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points,
26. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
27. Monsieur Sébastien FREUND représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,
28. Madame Lætitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
29. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
30. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
31. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron,
32. Monsieur Jean-Claude DAUTRY représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,
33. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
34. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
35. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

36. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
2. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur André RAYMOND représentant titulaire de la commune de Palhers ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Béatrice BONAL représentante suppléante de la commune de Fournels ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
5. Monsieur Olivier MAURIN représentant titulaire de la commune de Prévenchères ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
6. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
7. Monsieur Julian SUAU représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
8. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
9. Madame Eve BREZET représentante titulaire de la commune de Recoules d'Aubrac ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,

OBJET : Élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission d'appels d'offres du groupement de commande relatif à des missions de contrôle

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère CP_17_223 en date du 25 septembre 2017 relative à la constitution d'un groupement de commande relatif à des missions de contrôle ;

Vu la convention de groupement de commande relatif à des missions de contrôle entre le syndicat mixte ouvert LOT NUMERIQUE, le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron et le Département de la Lozère ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique approuvé en CDCI le 8 décembre 2017 ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Lozère en date du 21 juillet 2017 approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte numérique qui portera le réseau d'initiative publique à très haut débit, et ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PAP- PREF-BICCL-2019-108-0001 du 18-04-2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et abrogeant l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu la délibération 21/2021 du Syndicat Mixte Lozère Numérique relative à l'élection de la commission d'Appels d'offres ;

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que l'article 7 de la convention de groupement de commande relatif à des missions de contrôle stipule :

« Considérant qu'une collectivité territoriale et deux syndicats sont membres du groupement, une commission d'appels d'offres du groupement de commandes est instaurée. La CAO du groupement est composée d'un représentant des commissions d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Les membres suppléants sont désignés parmi les membres titulaires ou suppléants des commissions d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Le président de la CAO est le représentant titulaire du coordonnateur du groupement.

La CAO du groupement est composée des membres suivants :

Membres à voix délibérative :

- *1 membre de la CAO du Syndicat Lot numérique, désigné par délibération du syndicat*
- *1 membre de la CAO du SIEDA, désigné par délibération du SIEDA*
- *1 membre de la CAO du Département de la Lozère, désigné par délibération du Département*

Membres suppléants :

- *1 membre de la CAO du Syndicat Lot numérique, désigné par délibération du syndicat*
- *1 membre de la CAO du SIEDA, désigné par délibération du SIEDA*
- *1 membre de la CAO du Département de la Lozère, désigné par délibération du Département*

Membres à voix consultative :

- *le représentant de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)*
- *le payeur départemental (comptable du coordonnateur du groupement)*

Leurs observations sont consignées au procès-verbal de la réunion de la CAO.

La CAO du groupement peut aussi être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière faisant l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Les règles de fonctionnement de la CAO sont celles applicables aux CAO des collectivités territoriales et de leurs groupements. La CAO a pour mission de choisir le cocontractant dans les conditions fixées par l'ordonnance n° 2015-899



du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. »

Le Comité Syndical ayant décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commande relatif à des missions de contrôle Aveyron Lot Lozère.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Robert AIGOIN, membre de la commission d'appels d'offres du Syndicat Mixte Lozère Numérique, en tant que représentant titulaire du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commande relatif à des missions de contrôle Aveyron Lot Lozère.

Vu le résultat du vote à main levée :

Votants : 36 votants soit 239 voix
Pouvoir : 9 pouvoirs soit 9 voix
Exprimés : 248 voix
Pour : 248 voix
Contre : Néant
Abstention : Néant

Monsieur Robert AIGOIN est élu représentant titulaire du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commande relatif à des missions de contrôle Aveyron Lot Lozère.

Après avoir enregistré les candidatures de Monsieur Jean-Louis BRUN, membre de la commission d'appels d'offres du Syndicat Mixte Lozère Numérique, en tant que représentant suppléant du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commande relatif à des missions de contrôle Aveyron Lot Lozère.

Vu le résultat du vote à main levée :

Votants : 36 votants soit 239 voix
Pouvoir : 9 pouvoirs soit 9 voix
Exprimés : 248 voix
Pour : 248 voix
Contre : Néant
Abstention : Néant

Monsieur Jean-Louis BRUN est élu représentant suppléant du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commande relatif à des missions de contrôle Aveyron Lot Lozère.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 OCT. 2022**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

